



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BERGAMO



Chaire UNESCO en droits de l'homme et éthique de la coopération internationale



CATTEDRA UNESCO
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BERGAMO



Colloque international

Le droit au développement des libertés

Première responsabilité de la coopération internationale

Université de Bergame (25-27 octobre 2012)

Salle 1 siège de S. Agostino

1. Thème

L'éthique de la coopération internationale évaluée selon l'effectivité des droits de l'homme¹, nous amène à penser le développement comme le droit à l'interdépendance des droits humains, ainsi que des libertés et des responsabilités qui y sont associées. Le droit au développement ne peut pas être un droit supplémentaire dans la liste des droits de l'homme, il est plutôt le droit à leur interdépendance. Cela rejoint l'approche d'Amartya Sen qui analyse le développement des libertés, en termes de capacités interdépendantes, à la fois au niveau des personnes et des sociétés. Les droits, les libertés et les responsabilités sont des vecteurs de développement, à la fois des fins et des moyens ; leur prise en compte garantit une approche intégrale, respectueuse de la complexité. Concrètement, ils présentent un tableau de valeurs qui permet de construire des indicateurs dynamiques.

a. L'interdépendance des droits de l'homme : fin et moyen du développement.

Chaque droit de l'homme peut être considéré comme une capacité à respecter et à valoriser en tant que fin et moyen du développement. De plus, toutes ces capacités

¹ Dans la suite de nos colloques précédents, voir :Principes d'éthique de la coopération internationale évaluée selon l'effectivité des droits de l'homme, Document de Bergamo, www.data.unibg.it/dati/bacheca/1043/49125.pdf; Document de Synthèse 12 l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg ; L'approche basée sur les droits de l'homme en développement (ABDH): un renouveau grâce à la prise en compte des droits culturels?, Document de synthèse 19 de l'IIEDH

fondamentales se renforcent mutuellement selon le principe de leur indivisibilité et de leur interdépendance. La notion de *capabilities* avancée par Amartya Sen désigne une « connexion de capacités » qui permet un fonctionnement favorable. Nous nous proposons d'analyser ici de façon systématique les connexions de droits de l'homme qui sont les plus remarquables pour le développement des personnes et pour le respect des grands équilibres, civils, culturels, écologiques, économiques, politiques et sociaux.

b. Chaque droit de l'homme a une valeur transversale. Le principe d'interdépendance des droits de l'homme implique que tous les droits peuvent se renforcer mutuellement. Le développement de ce principe général constitue une exigence éthique pour une conception basée sur le respect de la complexité des personnes et de l'exercice de leurs libertés au sein des systèmes sociaux. L'égalité entre tous les droits de l'homme ne signifie pas, cependant, leur uniformité et, dans une perspective de progrès dans l'interprétation et dans la mise en œuvre, il semble utile de chercher à identifier des droits qui ont une fonction transversale accrue en raison de la position stratégique qu'ils occupent dans le système des droits de l'homme; nous nous pencherons, sans exclusive, sur les droits à l'éducation, à l'information et à la propriété. Nous nous demanderons également si les droits culturels ont une fonction de « liaison » spécifique dans l'interdépendance, qui les constitue comme des « leviers » de développement.

c. Interaction des libertés et des responsabilités entre les personnes et aux différents niveaux institutionnels. Le principe de l'interdépendance dans la mise en œuvre des droits de l'homme suppose une interaction entre tous les acteurs. Dans cette perspective les institutions représentent des instruments et des lieux essentiels pour l'exercice des responsabilités des personnes aux différents niveaux et pour le développement d'une conscience commune.

d. Les indicateurs de participation et de connectivité. Il est alors logique de chercher à identifier plus spécifiquement des indicateurs de participation et de connexion dans les travaux actuels sur les indicateurs des droits de l'homme et plus particulièrement sur les indicateurs du droit développement. La correspondance entre tous les acteurs, institutionnels ou non, et entre tous les domaines que couvrent les droits de l'homme, permet au sujet d'avoir une multiplicité de références et d'accès au droit. Cette multiple connexion est essentielle aussi bien pour le respect et la valorisation des identités, au principe de toute paix que pour le développement mutuel des capacités des personnes et de leurs milieux.

2. Programme du colloque

| Jeudi 25 octobre | |
|------------------------------------|---|
| Ouverture 9 heures | <p>Message des autorités :</p> <p>Université, Stefano Paleari, Recteur Diocèse, Mons. Francesco Beschi, Evêque Municipalité, Leonio Callioni Province, Domenico Belloli Chambre de commerce, Emanuele Prati</p> |
| I session | <p><i>L'interdépendance des droits de l'homme : fin et moyen du développement</i></p> <p>Présidence : Felice Rizzi, Chaire de Bergame</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Qu'est-ce qu'un peuple ? Le droit à l'interdépendance et au développement des libertés</i> Patrice Meyer-Bisch (IIEDH et Chaire Unesco de Fribourg) • <i>Liberté et migrations : un facteur de développement</i> Stefania Gandolfi (Chaire Unesco Bergamo) • <i>Droit à l'unité de la famille et droit au développement"</i> Alessia Di Pascale (Chaire Unesco Bergamo) • <i>Culture, développement et indivisibilité des droits humains en référence aux objectifs du Millénaire</i>, Janet Blake (Chaire UNESCO Shahid Beheshti University, Tehran) |
| II session Après midi 14h.30 | <p><i>Chaque droit de l'homme a une valeur transversale.</i></p> <p>Présidence : Patrice Meyer-Bisch</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Interdépendance entre droits à la propriété et à l'alimentation</i> Christophe Golay (IHEID Genève) • <i>La transversalité pour tous les droits humains du droit à une information adéquate</i> Caroline Vuillemin, (Fondation Hironnelle-Lausanne) • <i>La transversalité du droit à l'éducation, compris comme liberté et responsabilité</i> |

| | |
|------------------------------------|---|
| | Alfred Fernandez, (OIDEI, Genève) |
| Vendredi 26 octobre | |
| III session Matin 9 heures | <p><i>Interaction des libertés et des responsabilités entre les personnes et aux différents niveaux institutionnels</i></p> <p>Présidence : Angela Melo, Directrice Division de l'Inclusion sociale et de la jeunesse, Unesco, Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'interaction de l'Université face au droit à l'éducation des femmes entre le féminicide et l'aspiration universelle</i> Gloria Ramirez (Chère Unesco de Droits Humains de l'Université Nationale Autonome -UNAM-du Mexique) • <i>Démocratie et droits de l'homme : le parcours du développement en Honduras</i>, Alvaro Juarez, (Université Catholique de l'Honduras) • <i>L'exercice du droit à l'éducation des institutions scolaires : l'expérience cubaine</i> Elvira Martin Sabina, (Chaire Unesco « Gestion et enseignement universitaire » Université de l'Havane) • <i>Le droit à l'éducation supérieur: le cas d'une université privée</i>, Juan Manuel Rodriguez Caamaño, (Universidad de Sotavento Mexique) • <i>Responsabilité des acteurs civils dans la réalisation de tous les droits</i> Sergio MARELLI, (Chaire Unesco de Bergame, ex président ONG italiennes) |
| IV session Après midi 14h.30 | <p><i>Les indicateurs de participation et de connectivité</i></p> <p>Présidence : Alfred Fernandez</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mesurer la dimension culturelle des droits de l'homme et du développement</i> Yvonne Donders, (Université d'Amsterdam) • <i>La construction des indicateurs de participation et de connectivité Introduction</i>, Johanne Bouchard, (IIEDH Fribourg) <i>Atelier</i> • <i>Indicateurs de l'exclusion sociale</i>, Esther Raya (Chaire |

| | |
|--------------------------|---|
| | <p>Unesco Université de La Rioja)</p> <p><i>La participation aux droits culturels vers les politiques d'inclusion sociale.</i> Angela Melo (Unesco, Paris)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Clôture du colloque</i> |
| Samedi 27 Octobre | <i>(session de travail, restreinte)</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Propositions de suivi et programmation de la recherche</i> Stefania Gandolfi, Angela Melo, Patrice Meyer-Bisch, ... |